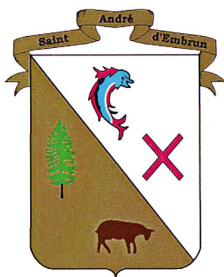


INSCRIPTION AFFOUAGE 2026



BOIS SUR PIED / BOIS FACONNÉ



LES INSCRIPTIONS SE FONT EN MAIRIE

DU MERCREDI 1ER AVRIL 2026 AU JEUDI 30 AVRIL 2026 INCLUS.

ATTENTION ! Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant explicitement :

« incluant l'affouage pour bois de chauffage, à titre personnel, sur la commune de résidence ».

➤ **Pour l'affouage de bois sur pied :**

Les services de l'ONF vont procéder, au titre de l'état d'assiette 2026 et par simple anticipation, au martelage de l'affouage sur la parcelle 36

- La délivrance aura lieu sur pied ; chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot.
- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 35 € par lot.
- Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé du 01/09/2026 au 31/08/2027.

➤ **Pour le bois de chauffage façonné délivré en bord de route :**

Ces bois sont issus de la parcelle 13 de la forêt communale de Saint André d'Embrun. Pour les affouages de cette année, les lots sont délivrés sur les dépôts de Charbonnière et Fond Froide.

- Il s'agit d'une coupe inscrite à l'état d'assiette 2026.
- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 30 € le stère, les lots sont d'environ 5 stères. Chaque affouagiste peut prendre de 1 ou 2 lots, sous réserve du nombre d'inscrits et du volume sorti de la coupe.
- le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé du 01/09/2026 au 31/08/2027.

(Il n'y a pas de Chablis).

Ce droit est accordé à une personne par foyer et en résidence principale sur la commune.

Les différentes propositions de bois peuvent être cumulées et seront attribuées par tirage au sort.

Le règlement se fera auprès du Trésor Public après réception de la facture.

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN

Tel : 04.92.43.03.84

Horaires d'ouverture au public

de 9h à 12h : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi